



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**  
Tenue le 23 janvier 2023 à 19 h devant public au Centre récréatif (2555, rue du  
Parc) à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Marc-André Laberge Simon Brennan, Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Tous les membres du conseil municipal sont présents.

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, en présentiel.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 02.

026-01-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge  
APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption du budget 2023 et du Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
3. Période de questions
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

**2. Présentation et adoption du budget 2023 et du Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit préparer et adopter le budget de l'année financière, en l'occurrence celui de 2023 et y prévoir des recettes aux moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, il convient en même temps de présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2023-2024-2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté ou un document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public annonçant la date de l'adoption du budget a été affiché le 15 janvier 2023 à chacun des endroits désignés par le Conseil en plus d'être publié à la même date sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2023 présentées par monsieur le maire Yves Métras, y incluant le programme triennal d'immobilisations, ce dernier étant produit à l'annexe I du présent procès-verbal, le budget de l'an 2023 se détaillant de la manière suivante :



## SOMMAIRE DU BUDGET 2023

### Municipalité de Franklin

<b>Budget pour l'année financière 2023 :</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Revenus</b>		
Taxe foncière générale	1 269 616 \$	1 246 463 \$
Taxes EAE (secteur agricole)	362 906 \$	375 239 \$
Taxes immeubles de six logements et +	21 092 \$	21 212 \$
Taxes immeubles industriels	51 695 \$	52 263 \$
Taxes immeubles non résidentiels	153 486 \$	148 601 \$
Taxe spéciale pour les travaux de cours	14 225 \$	14 000 \$
Taxe foncière-terrains vacants non desservis	11 791 \$	10 000 \$
Taxe foncière-terrains vacants desservis	24 526 \$	1 020 \$
Matières récupérables	85 855 \$	57 635 \$
Matières résiduelles	167 705 \$	142 376 \$
Entretien égout, aqueduc	109 386 \$	111 838 \$
Centrale 911	9 700 \$	8 500 \$
Paiements tenant lieu de taxes	10 837 \$	10 204 \$
Autres revenus et transferts	729 536 \$	599 713 \$
Revenus d'investissement	727 888 \$	835 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>3 750 244 \$</b>	<b>3 634 064 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	909 328 \$	772 333 \$
Sécurité publique	427 158 \$	403 083 \$
Transport	709 128 \$	620 654 \$
Entretien égout, aqueduc	109 386 \$	111 839 \$
Hygiène du milieu	263 910 \$	336 371 \$
Santé et bien-être	33 780 \$	3 780 \$
Aménagement et urbanisme	242 380 \$	174 918 \$
Loisirs et culture	274 219 \$	211 515 \$
Dépenses d'immobilisations et autres dépenses	699 183 \$	917 935 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 668 472 \$</b>	<b>3 552 428 \$</b>
<b>Affectations</b>		
Remboursement du fonds de roulement	17 272 \$	17 272 \$
Surplus non affecté		\$
Dette à long terme	64 500 \$	64 364 \$
<b>Total des affectations</b>	<b>81 772 \$</b>	<b>81 636 \$</b>
<b>Total des dépenses et affectations</b>	<b>3 750 244 \$</b>	<b>3 634 064 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair  
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le budget pour l'année financière 2023 tel que présenté et déposé, de même que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 produit à l'annexe I pour faire partie du présent procès-verbal.

ADOPTÉE

### 3. Période de questions

Avant le début de cette période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les questions qui sont posées :

- Est-ce que les taux de taxation sont les mêmes en 2023 que ceux de 2022? Oui, les taux de taxation pour les secteurs résidentiels, agricoles, commerciaux, industriels et les bâtiments de 6 logements et plus demeurent les mêmes en 2023, comparativement à 2022. Il y a donc un gel des taux de taxation dans ces cas-ci.





- Pourquoi y a-t-il plus de dépenses dans le volet administration générale? Les dépenses du volet administration générale sont plus élevées en 2023 en raison de l'augmentation importante de la quote-part de la MRC du Haut-Saint-Laurent, jumelé au fait que nous avons réussi à combler vers la fin de 2022 presque tous nos postes permanents.
- Pourquoi y a-t-il plus de dépenses dans le volet du transport? Les dépenses du volet transport sont plus élevées car nous planifions effectuer plusieurs travaux d'importance quant à l'entretien et la réfection des routes en raison des subventions que nous pouvons récupérer, suite à la réalisation des travaux.
- Pourquoi y a-t-il plus de dépenses dans le volet santé et bien-être? Les dépenses du volet santé et bien-être comprennent cette année les coûts de notre participation dans le projet des OMH (office municipal d'habitation).
- Pourquoi y a-t-il plus de dépenses dans le volet Loisirs et culture? Les dépenses du volet loisirs et culture sont plus élevées en 2023 car il faut y comptabiliser les coûts associés aux salaires des animateurs de camp de jour.
- Qu'est-ce que vous voulez faire lorsqu'il est question d' « embellissement affichage » ? Nous voulons refaire les pancartes souhaitant la bienvenue à l'entrée de notre territoire, en plus d'aménager l'environnement dans lequel vont se trouver ces affiches.
- Comment allez-vous financer l'achat des appareils respiratoires des pompiers (APRIA)? Nous allons financer cet achat par un règlement d'emprunt.
- À quel moment et à quel endroit comptez-vous créer un Écocentre? Nous planifions la création d'un Écocentre en 2024. Nous analysons plusieurs terrains qui appartiennent déjà à la Municipalité et nous évaluons les différents scénarios à ce sujet.
- Qu'est-ce que le développement de la réserve naturelle? Nous désirons créer un parc municipal public sur un terrain appartenant déjà à la Municipalité. Il sera ainsi possible d'aller marcher dans ce parc lors des saisons estivales et automnales, en plus d'en profiter également lors de la saison hivernale, que ce soit en raquettes ou ski de fond.

ADOPTÉE

#### 4. Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Lyne Mckenzie

028-01-2023

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 31.

ADOPTÉE

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 23 janvier 2023, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

Monsieur Yves Métras,  
Maire

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier